



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2687  
29 mai 1986

FRANCAIS

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE DE LA DEUX MILLE SIX CENT  
QUATRE-VINGT-SEPTIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le jeudi 29 mai 1986, à 11 heures

Président : M. GBEHO

(Ghana)

Membres :

Australie  
Bulgarie  
Chine  
Congo  
Danemark  
Emirats arabes unis  
Etats-Unis d'Amérique  
France  
Madagascar  
Royaume-Uni de Grande-Bretagne  
et d'Irlande du Nord  
Thaïlande  
Trinité-et-Tobago  
Union des Républiques  
socialistes soviétiques  
Venezuela

M. WOOLCOTT  
M. GARVALOV  
M. LIANG Yufan  
M. ADOUKI  
M. BIERRING  
M. AL-SHAALI  
M. OKUN  
M. de KEMOULARIA  
M. RAKOTOZAFY  
M. MAXEY  
  
M. KASEMSRI  
M. MOHAMMED  
M. SHUSTOV  
  
M. AGUILAR

UN/DA COLLECTION  
MAY 30 1986  
UN LIBRARY

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 11 h 45.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LA FORCE DES NATIONS UNIES CHARGEE  
D'OBSERVER LE DEGAGEMENT (S/18061)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le Conseil va maintenant entamer l'examen du point inscrit à l'ordre du jour.

Le membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement, pour la période allant du 14 novembre 1985 au 14 mai 1986 (document S/18061). Les membres du Conseil sont également saisis d'un projet de résolution contenu dans le document S/18109, préparé durant les consultations du Conseil.

S'il n'y a pas d'objection, je vais mettre le projet de résolution aux voix. Comme il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Australie, Bulgarie, Chine, Congo, Danemark, France, Ghana, Madagascar, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Union des Républiques socialistes soviétiques, Emirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Venezuela.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution a donc été adopté à l'unanimité en tant que résolution 584 (1986).

A propos de la résolution qui vient d'être adoptée sur le renouvellement du mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil de sécurité, la déclaration complémentaire suivante :

"Comme on le sait, au paragraphe 25 du rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (S/18061), il est précisé que :

Le Président

'Malgré le calme qui règne actuellement dans le secteur Israël-Syrie, la situation demeure potentiellement dangereuse dans tout le Moyen-Orient et elle risque de le rester tant que l'on ne sera pas parvenu à un règlement d'ensemble couvrant tous les aspects du problème du Moyen-Orient.'

Cette affirmation du Secrétaire général reflète l'opinion du Conseil de sécurité."

Le Conseil a ainsi achevé, au stade actuel, l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour.

La séance est levée à 11 h 50.